



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
courriel : info@aikibudo.ca
Libro C 1140 – Folio 152 – Québec, 21-10-82

CODE D'ÉTHIQUE GÉNÉRAL

Il faut savoir que l'Aikibudo et le Kobudo sont d'origine et de tradition japonaises. De ce fait, nous y retrouvons certaines pratiques traditionnelles rattachées à ces arts ou disciplines anciennes.

Les saluts sont obligatoires et ont une signification profonde. Ils doivent être exécutés avec rigueur et sincérité. C'est une règle de courtoisie que nous devons respecter. Il est important de rajuster le keikogi avant un salut. Les saluts peuvent être effectués en position debout ou à genoux, selon les circonstances. Le salut peut s'adresser au professeur, à un partenaire ou au groupe. Il ne doit pas être « bâclé » ou exagéré; il doit être exécuté avec simplicité, de façon humble et sincère, sans chercher à mimer qui que ce soit. Le salut en Aikibudo et en Kobudo est sans rapport avec un rite religieux; il s'apparente à la poignée de main, à l'accolade, au baiser, à l'étreinte ou au lever de chapeau que l'on retrouve dans diverses cultures et disciplines sportives.

Lors des explications ou des pauses, il est important d'adopter une des deux postures traditionnelles en position assise, soit : assis jambes croisées (anza) ou à genoux (seiza).



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
courriel : info@aikibudo.ca
LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC, 21-10-82

HIÉRARCHIE

L'Aikibudo et le Kobudo sont des disciplines hiérarchisées. Il y a le professeur (sensei), les anciens (sempai) et les débutants (kohai). Cette hiérarchie doit être respectée et fondée sur le mérite.

RÈGLES DE BIENSÉANCE ET DE COMPORTEMENT

Les mots vulgaires et les blasphèmes sont prohibés durant les pratiques et au dojo, en tout temps.

Les plaisanteries ne doivent pas être blessantes envers quiconque.

La pratique de l'Aikibudo et du Kobudo se fait entre partenaires et non contre un adversaire. Il n'y a donc pas de confrontation. Le but de la pratique est de développer et d'assimiler les diverses techniques, les principes et les valeurs qui se rattachent à ces disciplines.

Il faut adapter sa pratique en fonction de l'âge, du niveau technique, de la morphologie, etc., du partenaire.

Étant donné que l'harmonie (*ai*) est une composante de notre art, il ne saurait y avoir de discrimination entre pratiquants et pratiquantes, non plus qu'envers les personnes âgées ou les pratiquants ayant une limitation fonctionnelle compatible avec la pratique de notre art martial.

Il est important de s'abstenir de mâcher de la gomme lors de la pratique.

Par respect pour l'enseignant, il faut éviter de parler durant les explications et les démonstrations de techniques; il faut être attentif, réceptif, afin de bien visualiser et comprendre le message.



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
courriel : info@aikibudo.ca
LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC, 21-10-82

CODE VESTIMENTAIRE

Afin d'harmoniser et de perpétuer la tradition et les valeurs de notre art, voici quelques règlements et recommandations.

AIKIBUDO :

Keikogi et pantalon blancs

Porter la ceinture correspondant au grade.

L'écusson de l'AAKQ doit être cousu à l'avant du keikogi, au niveau de la poitrine, du côté gauche; l'écusson Aikibudo est cousu sur la manche gauche. Tout autre écusson doit être accepté par le sensei du dojo.

Pas de t-shirt pour les hommes, sauf pour cause de problèmes cutanés.

Hakama blanc pour les ceintures verte, bleue et brune (3^e, 2^e et 1^{er} kyu).

Hakama noir ou bleu foncé à partir du 1^{er} dan.

KOBUDO :

Keikogi blanc ou veste bleue (facultative, à partir du 1^{er} dan).

Jusqu'à la ceinture brune (1^{er} kyu), pas de hakama.

Pour le 1^{er} dan et plus, hakama noir, suivant la décision du sensei ou directeur du stage.

Porter la ceinture correspondant au grade de kobudo (lors des stages ou cours propres au kobudo).

Pas de hakama lors des passages de grade.

NOTES :

La pratique sur les tatamis se fait pieds nus . La propreté va de soi.

Les uniformes doivent être propres, sans odeur désagréable.

Les ongles des pieds et des mains doivent être courts.

Les bijoux (bagues, pendentifs, colliers, montres, etc.) sont interdits.

Le t-shirt (généralement blanc) est obligatoire pour les femmes.

Les cheveux longs doivent être attachés par un élastique.

Les parfums invasifs sont déconseillés, de même que le rouge à lèvres et le maquillage.



ASSOCIATION D'AIKIBUDO ET DE KOBUDO DU QUÉBEC
Siège social : 10142, Saint-Laurent, Montréal, Qc. H3L 2N7
courriel : info@aikibudo.ca
LIBRO C 1140 – FOLIO 152 – QUÉBEC, 21-10-82

Les bandeaux (« bandana ») et couvre-chefs (tuque, cagoule, foulard, etc.) sont interdits durant la pratique.

Les plaies, saignements ou autres infections doivent être recouverts solidement. Les blessures anciennes ou récentes doivent être signalées au sensei.

Il est recommandé de passer un examen médical de temps à autre pour autoriser toute activité physique.

Il est recommandé de s'abstenir de pratiquer lorsqu'on est atteint d'une infection quelconque (grippe, bronchite, etc.).

Tout keikogi avec du sang, même son propre sang, doit être changé immédiatement... sinon s'abstenir de pratiquer jusqu'au prochain lavage.

Tout port d'article comme les prothèses doit être signalé au sensei.

Tant pour l'Aikibudo que pour le Kobudo, l'écusson (*Mon*) de maître Floquet peut être cousu sur la manche droite.

Aucune dérogation à ce code ne sera acceptée.